



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 5 DÉCEMBRE 2016, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

- | | |
|--|---|
| Ouverture de la séance | Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente. |
| Rés. #16-320
Procès-verbal du 7-11-16 | Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 7 novembre 2016, tel que rédigé. |
| Rés. #16-321
Procès-verbal du 21-11-16 | Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 21 novembre 2016, tel que rédigé. |
| Période de questions | La période de questions débute à 20h01 et se termine à 20h16. |
| Rés. #16-322
Comptes du mois | Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2016, au montant de 121 504.69 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes. |
| Rés. #16-323
Compte du mois - Règl #13-639 | Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2016 du règlement #13-639 (décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres), au montant total de 4 024.41 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte. |
| Rés. #16-324
Compte du mois - Règlement #15-681 | Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre du règlement #15-681 (décrétant des travaux de voirie de la rue de la Savane), au montant total de 229.95 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte. |
| Rés. #16-325
Compte du mois - Règl | Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de |



No de résolution
ou annotation

#16-698

novembre 2016 du règlement #16-698 (décrétant des travaux de voirie dans les rangs St-Antoine et St-Nicolas), au montant total de 43 129.89 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #16-326
Compte du
mois - Règl
#16-700

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2016 du règlement #16-700 (décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue du Faubourg), au montant total de 77 382.50 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #16-327
Budget de
l'aréna

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux approuvent le budget 2017 de la Régie Inter municipale de l'aréna Côte-de-Beaupré qui prévoit des revenus de 554 203 \$ (dont 269 703 \$ proviennent des quotes-parts municipales) et des dépenses équivalentes.

Rés. #16-328
Budget révisé
2016 de
l'OMH

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux approuvent le budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges qui prévoit des revenus de 42 996 \$ et des dépenses de 94 365 \$, pour un déficit de 51 369 \$. La contribution de la municipalité est de 10 % du déficit, soit 5 137 \$.

Déclaration
d'intérêts
pécuniaires

Le registre des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal sont déposées, à l'exception de celle de monsieur Réjean Morency.

Rés. #16-329
Taux d'intérêt
- 2017

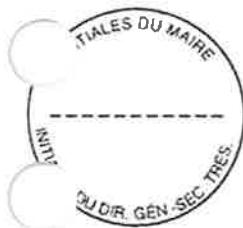
Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux fixent le taux d'intérêt sur les comptes à recevoir pour 2017 à 12%.

Rés. #16-330
Vente pour
non-paiement
de taxes

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que la municipalité transmette à la MRC de La-Côte-de-Beaupré la liste de tous les immeubles dont les taxes sont impayées depuis 2014 et qui sont susceptibles d'être prescrites, pour qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non-paiement des taxes de ces immeubles. Cette liste fait partie intégrante des présentes comme si elle y était entièrement retranscrite. Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, est mandaté pour représenter la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges lors de cette procédure de vente pour non-paiement des taxes.

Rés. #16-331
Acceptation
de l'offre
d'emprunt par
billet

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 913 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 05-478 (décrétant des travaux de réfection de la chambre de réduction de pression #2 sur l'avenue Royale), 05-481 (décrétant des travaux de construction d'un puits), 10-601 (décrétant des travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment municipal actuel situé au 14 rue des Lupins et de construction d'un garage municipal le long de l'avenue Royale (lots 334-2 et 335-2), 14-658 (décrétant des travaux de remplacement de l'égout collecteur dans le pont-barrage),



No de résolution
ou annotation

15-681 (décrétant des travaux de réfection de voirie de la rue de la Savane) et 16-698 (décrétant des travaux de voirie sur les rangs St-Antoine et St-Nicolas). Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

59 500 \$	2.31%	13 décembre 2017
61 000 \$	2.31%	13 décembre 2018
61 800 \$	2.31%	13 décembre 2019
63 200 \$	2.31%	13 décembre 2020
668 400 \$	2.31%	13 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Rés. #16-332
Emprunt par
billet de 913
900 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite emprunter par billet un montant total de 913 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
05-478	21 500 \$
05-481	110 700 \$
10-601	243 600 \$
14-658	28 900 \$
15-681	119 100 \$
16-698	390 100 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges avait, le 9 mai 2016, un montant de 21 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 147 300 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 05-478;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges avait, le 6 décembre 2016, un montant de 354 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 564 500 \$, pour une période de 10 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 05-481 et 10-601;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 913 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 05-478, 05-481, 10-601, 14-658, 15-681 et 16-698 soit réalisé;



No de résolution
ou annotation

QUE les billets soient signés par la mairesse, madame Parise Cormier et le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith;

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	59 500 \$
2018	61 000 \$
2019	61 800 \$
2020	63 200 \$
2021	64 500 \$ (à payer en 2021)
2021	603 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 05-481, 10-601, 14-658, 15-681 et 16-698, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges emprunte 21 500 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de **7 mois et 4 jours** au terme original du règlement mentionné ci-haut.

QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges emprunte 354 300 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de **7 jours** au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Rés. #16-333
Commandite
Challenge
Fatbike MSA

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde une commandite de 750 \$ au club cycliste Mont-Sainte-Anne et Quartier Général dans le cadre du Challenge Fatbike MSA 2017 qui aura lieu du 10 au 12 février 2017 au Mont-Sainte-Anne.

Rés. #16-334
Permis PIIA

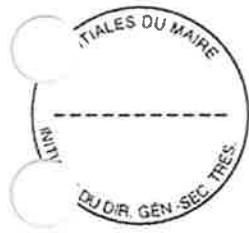
Attendu qu'une demande de permis a été déposée pour un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 22 novembre 2016, une recommandation favorable à cette demande de permis;

En conséquence :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu :

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
36, 38 rue des Jardins	construction unifamiliale jumelée	16-180

Des conditions particulières sont exigées pour le permis suivant :

- 36, 38, rue des Jardins : de refuser le revêtement illustré sur les plans et d'exiger de nouveaux plans de couleurs illustrant des modifications quant au revêtement extérieur étant requis

Rés. #16-335
Permis refusé
PIIA

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1861, rue avenue Royale;

Attendu que la zone M-115 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que des modifications sont requises au plan afin d'illustrer davantage de volume sur l'élévation avant, notamment à l'emplacement notamment à l'emplacement de la porte d'entrée principale afin d'accroître sa présence visuelle;

Attendu que la plantation de végétaux devant le solage est requise afin d'en diminuer son impact visuel;

Attendu qu'il est recommandé que le requérant consulte le SARP afin de représenter des plans modifiés;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1861, avenue Royale;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu :

Que le conseil municipal refuse la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée au 1861, avenue Royale.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement de modification du règlement numéro 94-315 «Services d'entretien d'aqueduc et d'égout» et numéro 00-415 «Gestion des déchets». Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Louise Thouin à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement sur la délégation de pouvoir de former un comité de sélection. Une dispense de lecture est demandée.



No de résolution
ou annotation

Rés. #16-336
Politique -
Activités
reconnais-
sances

Attendu que la politique de contribution financière pour les activités de reconnaissance n'a pas été modifiée depuis le 1er mars 2010;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges adopte la nouvelle politique de contribution financière pour les activités de reconnaissance en date du 5 décembre 2016, pour majorer le montant des contributions financières et abroge la politique datée du 1er mars 2010.

Rés. #16-337
Fermeture de
l'Hôtel de ville

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité ferme le secrétariat de l'hôtel de ville, du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement, pour la période des Fêtes.

Rés. #16-338
Date des
séances du
Conseil

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront au date ci-après et qui débuteront à 20 heures:

9 janvier	4 juillet (mardi)
6 février	7 août
6 mars	5 septembre (mardi)
3 avril	2 octobre
1 mai	13 novembre
5 juin	4 décembre

Rés. #16-339
Mandat aux
avocats

Attendu que le 17 août et 10 décembre 2015, des permis de lotissement ont été délivrés pour subdiviser une partie du lot 279, le long du chemin de l'Abitibi-Price, en contravention avec la réglementation municipale;

Attendu que le 28 juin 2016, le propriétaire, M. Éric Morency a été avisé que la municipalité annulait les permis de lotissement émis sans droit, pour la subdivision des lots sur le chemin de l'Abitibi-Price, au cadastre;

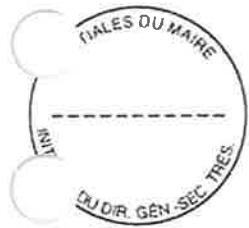
Attendu que le 5 juillet 2016, l'arpenteur géomètre a été mis en demeure par la municipalité de procéder à l'annulation des lots au cadastre;

Attendu qu'à ce jour, les lots subdivisés n'ont toujours pas été annulés au cadastre tel que requis;

Attendu l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que la municipalité mandate la firme Jolicœur, Lacasse à entreprendre un recours en Cour Supérieur pour faire annuler la subdivision des lots 1044 et 279-10 à 279-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Feréol.

Rés. #16-340
Déneigement
- Rue de
Coubertin et
du Renard

Attendu que le promoteur a procédé à la première couche d'asphalte sur le rue de Coubertin entre la rue Nagano et Nagano (fait une boucle) sur une distance de 300 mètres;

Attendu qu'un permis de construction sur la rue du Renard a été émis le 21 novembre 2016;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat de déneigement des rues de Coubertin entre Nagano et Nagano ayant 300 mètres et du Renard ayant 460 mètres à Déneigement Daniel Lachance Inc. à partir de l'hiver 2016-2017. Pour la rue de Coubertin, l'ajout est conditionnel au dépôt d'une lettre de garantie bancaire égale au montant d'une seconde couche de pavage du promoteur Faubourg Olympique SP.

Rés. #16-341
Activités
reconnais-
sances

Attendu que la municipalité a reçu trois demandes financières; des employés municipaux, des pompiers et des bénévoles de la bibliothèque pour leurs activités du temps des Fêtes;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde l'aide financière prévue à la Politique d'aide financière pour les activités reconnaissance aux employés municipaux, soit 450 \$ (15 membres X 30 \$ = 450 \$), aux bénévoles de la bibliothèque, soit 1 250 \$ (25 membres X 50 \$ = 1 250 \$) et pour les pompiers, 780 \$ (26 membres X 30 \$).

Rés. #16-342
Embauche
d'une
secrétaire

Attendu que le poste de secrétaire permanente de classe B est vacant depuis le départ de madame Béatrice Pauly;

Attendu que la municipalité a procédé à un processus de sélection;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal engage madame Marie-Andrée Bélanger comme salariée permanente au poste de secrétaire de classe B suivant les conditions de la convention collective.

Rés. #16-343
Motion de
félicitations
B. Pauly

Il est proposé par madame Parise Cormier ;

Que la municipalité adresse une motion de félicitations à madame Béatrice Pauly pour son excellent travail et professionnalisme durant son emploi à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et qu'elle lui souhaite du succès à son nouveau défi.

Rés. #16-344
Motion de
félicitations
Roch

Il est proposé par madame Parise Cormier ;

Que la municipalité adresse une motion de félicitations à monsieur Roch Lajeunesse pour toutes ses années de loyaux services au sein du service de l'incendie et profite



No de résolution
ou annotation

Lajeunesse

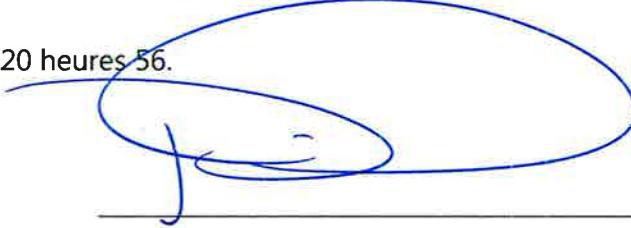
par le fait même une retraite amplement méritée.

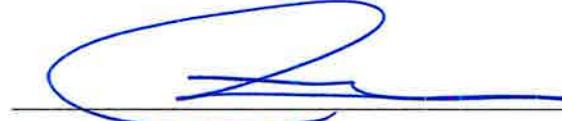
Période de questions

La période de questions débute à 20h35 et se termine à 20h56.

Fin de la séance

Levée de la séance à 20 heures 56.


Parise Cormier, maire


Martin Leith, secrétaire-trésorier